

Valable jusqu'au

Vendredi
3 Juin
2016

Adresse du bien immobilier

403-429 avenue Roger Salengro
92370 Chaville

Téléchargement



Information des
acquéreurs et locataires
ERPS



ERNT Direct



ERPS

en application des articles L 125 - 6 et L 125 - 7
du Code de l'environnement

AVERTISSEMENT

Cet état est basé sur les données et documents mis à disposition par les sites des autorités "compétentes" comme celui du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie (site de la base de données Basol) ou celui du BRGM (site de la base BASIAS à destination des autorités et de toute personne - arrêté du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et d'activités de service anciens). Par conséquent, toute information erronée ou manquante issue de ces liens ne serait nous être opposable.

Cet Etat des risques de pollution des sols (ERPS) doit être vérifié, complété (annotations 3a et 6 du formulaire) et signé. La déclaration de pollution des sols doit être remplie si une pollution des sols est avérée.

Etat des risques de pollution des sols

1. Cet état, relatif aux risques de pollution des sols concernant l'immeuble est établi sur la base des informations mises à disposition par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et le BRGM (Bases BASIAS et BASOL)

Informations sur le bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse, code postal et commune

403-429 avenue Roger Salengro	Code postal	92370	Chaville
-------------------------------	-------------	-------	----------

3. Présence d'une activité à risque de pollution des sols sur le site de l'immeuble

> L'immeuble est situé sur un site BASOL (a) Oui Non x

> L'immeuble est situé sur un site BASIAS (a) Oui x Non

(a) si oui, les risques de pollution des sols sont liés aux activités suivantes :

Site chimique / pharmaceutique	Garage / casse	x	Détail de carburant	x	Dépôt hydrocarbure/ dérivés
Cockéfaction, usine à gaz	Imprimerie / peinture		Electronique / piles		Traitement des textiles, bois
Traitement de surface	Gestion des déchets		autres		carrosserie

4. Présence d'une activité à risque de pollution des sols à proximité du site de l'immeuble

> Un site BASOL est situé à moins de 200 m de l'immeuble (b) Oui Non x

> Un site BASIAS est situé à moins de 200 m de l'immeuble (c) Oui x Non

(b) si oui, les risques de pollution des sols pris en compte sont liés à :

Activité	
----------	--

(c) si oui, les risques de pollution des sols pris en compte sont liés à :

Activité	Garages et carrosseries, dépôts de liquides inflammables et station service, nettoyage à sec/blanchisserie.
----------	---

5. Autres sites à risque de pollution des sols dans un rayon d'1 Km autour du site de l'immeuble

> Autres sites BASIAS ou BASOL dans un rayon d'1 km Oui x Non

6. Déclaration de pollution des sols

> L'immeuble a-t-il connu une pollution des sols ? (d) Oui Non

(d) Si oui, le site est-il dépollué ?

Le site a-t-il été dépollué et demeure t'il libre de toute restriction ? Oui Non

Parties prenantes au contrat

7. Nom du vendeur / bailleur Visa :

8. Nom de l'acquéreur / locataire Visa :

9. Lieu et Date à : Le : 03/12/2015

Ce formulaire ne devra plus être utilisé lorsque la préfecture de la commune sur laquelle se situe le bien immobilier aura arrêté la liste des communes pour lesquelles des Secteurs d'information sur les sols (SIS) ont été définis.

(#) Licence libre CC-BY-SA. Modèle original du formulaire ERPS créé par Cédric Moro : www.ernt-direct.com/ERPS-form/ . V1.3 du 30/11/2015.

Licence CC-BY-SA : vous êtes libre de copier, transformer, distribuer et communiquer ce formulaire par tous moyens et sous tous formats, pour toute utilisation, y compris commerciale et/ou dérivée. Vous devez reproduire cette licence libre CC-BY-SA pour toute forme dérivée, mentionner la paternité du formulaire original à Cédric Moro et garder le lien vers la page de la licence originale, ce lien devant être actif si ce formulaire est distribué en version numérique. Dans ce but, il suffit seulement d'insérer la ligne ci-dessus après le symbole (#).

Localisation du bien immobilier concerné

Département :
HAUTS DE SEINE SUD

Commune :
CHAVILLE

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/07/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

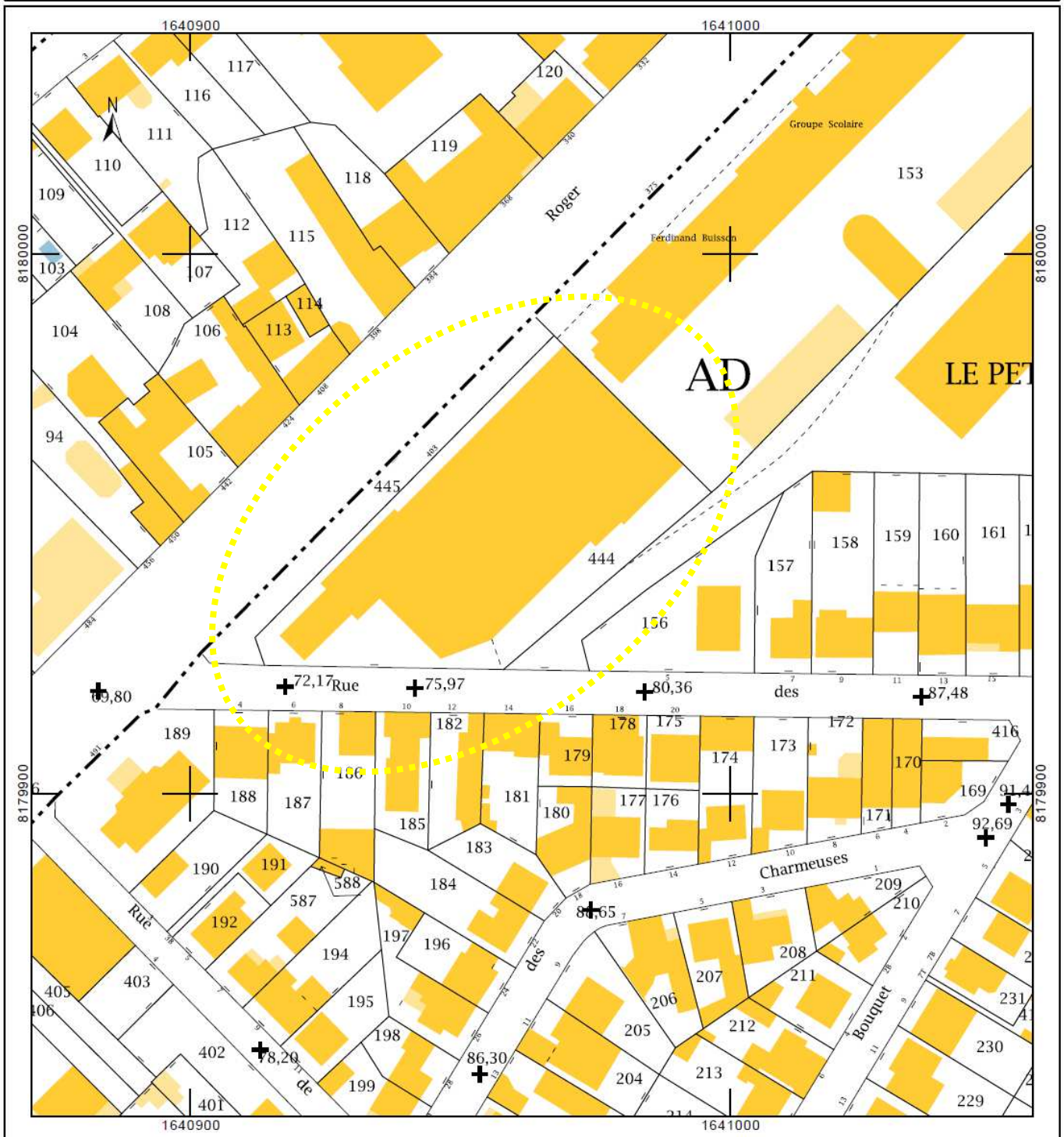


Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF de SEVRES
8, Avenue de l'Europe 92311 SEVRES
CEDEX

cdif.sevres@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



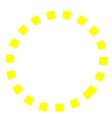

Localisation du « 403 – 429, avenue Roger Salengro » sur le plan cadastral

Informations publiques issues du site [BASIAS](#) maintenu pour l'Etat français par le BRGM et du site [BASOL](#) du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

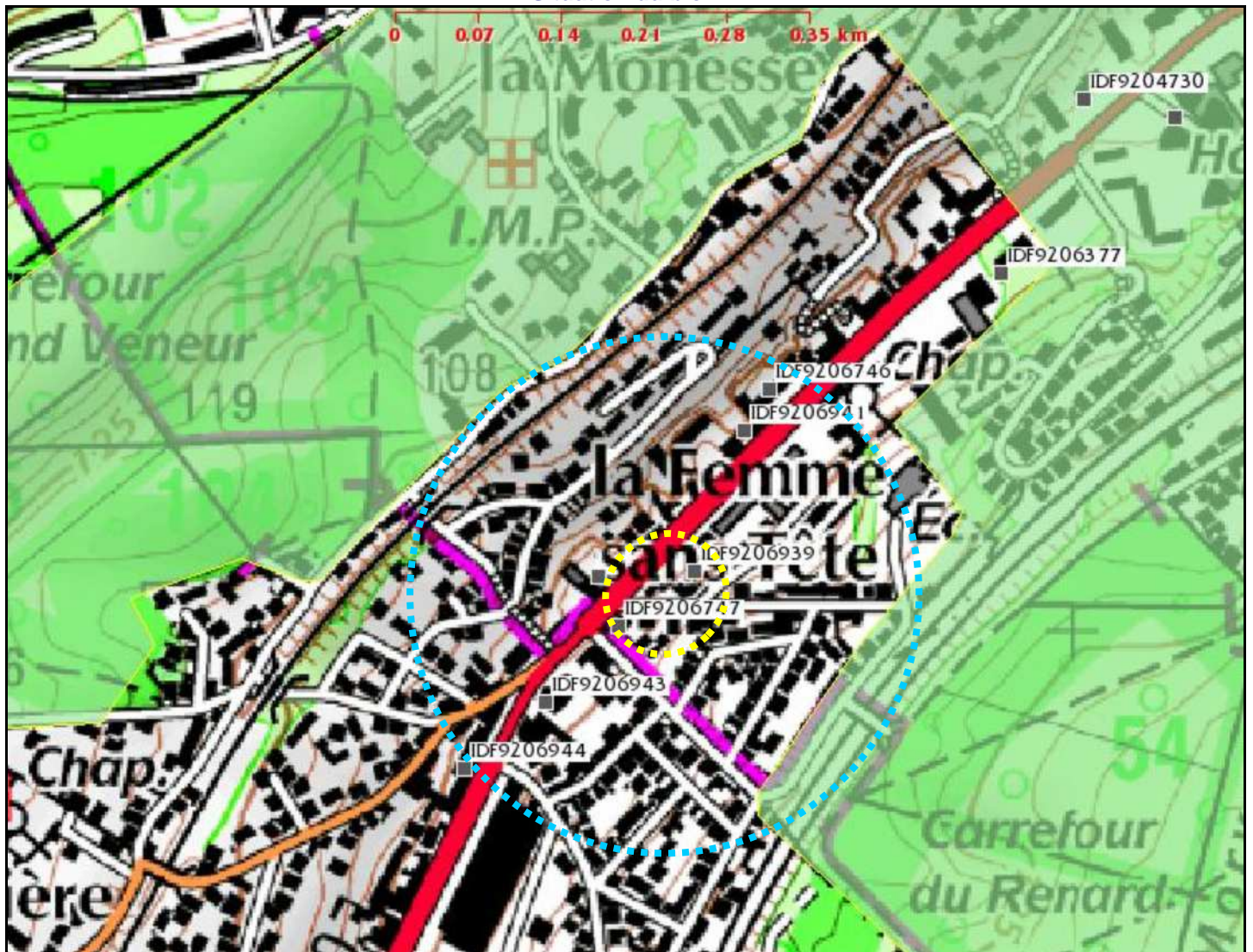
En attendant la création des Secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article L 125-6 du code de l'environnement, nous nous baserons sur l'arrêté du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et d'activités de service anciens : « Toute personne intéressée peut également consulter en préfecture ou au service régional du BRGM la totalité de la fiche relative à l'un quelconque des sites concernés »

Légende

	SITE BASOL
	SITE BASIAS
	SITE BASIAS
	COMMUNE AVEC DES SITES BASIAS NON LOCALISES

	Localisation du bien immobilier
	Rayon de 200 m autour du bien

Situation du bien



- Le site au droit du bien immobilier présente 2 sites basias pour les activités de station service et de garage/carrosserie.
- 5 autres sites recensés dans la base de données BASIAS pour des risques de pollution des sols dans un périmètre de 200 m autour du bien et d'autres dans un rayon d'1km.
- Aucun site BASOL dans un rayon d'un 1Km autour du site.
- L'inventaire est incomplet : les communes limitrophes présentent des sites BASIAS non localisés.

Liste des sites recensés au regard du risque de pollution des sols dans un rayon de 200m autour du bien

<p>Identifiant : IDF9206746</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Garage (réparations), anc. Garage et station-service Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Rebeyrol Ford (Garage), anc. Société Fina France Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : En activité Date première activité : 19/11/1969 Activité(s) : - Garages, ateliers, mécanique et soudure - Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Visite du site : Non</p>	<p>Identifiant : IDF9206941</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Garage - Atelier mécanique auto Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Système A (SARL) - SCI Trophe Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : En activité Date première activité : 01/01/1111 Activité(s) : - Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) Visite du site : Non</p>	<p>Identifiant : IDF9206939 (au droit de l'immeuble)</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Garage - Carrosserie - Concessionnaire Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Renault Paris Versailles Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : En activité Date première activité : 01/01/1111 Activité(s) : - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers - Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) Visite du site : Non</p>
<p>Identifiant : IDF9206936</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Station-service Total Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Total France Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : En activité Date première activité : 01/01/1111 Activité(s) : - Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) - Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Visite du site : Non</p>	<p>Identifiant : IDF9206747 (au droit de l'immeuble)</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Station-service Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Esso Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : Activité terminée Date première activité : 25/04/1950 Activité(s) : - Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) - Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Visite du site : Non</p>	<p>Identifiant : IDF9206943</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Carrosserie Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Carrosserie Duhamel Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : En activité Date première activité : 01/01/1111 Activité(s) : - Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...) Visite du site : Non</p>
<p>Identifiant : IDF9206944</p> <p>Commune principale : CHAVILLE (92022) Nom(s) usuel(s) : Nettoyage à sec Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Fer Plus (SARL) Etat de connaissance : Inventorié Etat d'occupation du site : En activité Date première activité : 01/01/1111 Activité(s) : - Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons Visite du site : Non</p>		

Déclaration de pollution des sols

En application du IV de l'article L-125-6 et L-125-7 du code de l'environnement

Si le terrain du bien n'a jamais été pollué, cette déclaration n'est pas obligatoire

Le terrain du bien n'a jamais été pollué

Je, soussigné
déclare que le terrain du bien immobilier situé à l'adresse suivante :
.....
.....
.....
n'a, à ma connaissance, jamais été pollué.

Nom et prénom du bailleur ou du vendeur :

Fait le :

Signatures :

----- ou -----

Le terrain du bien a été pollué

Je, soussigné
déclare que le terrain du bien immobilier situé à l'adresse suivante :
.....
.....
.....
a déjà été pollué

Liste des pollutions constatées :

Date de la pollution	Date de la dépollution	Activité/Produit	Caractéristiques de la pollution et actions éventuelles mises en oeuvre

Nom et prénom du bailleur ou du vendeur :

Fait le :

Signatures :

Base de données BASOL

Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Base de données BASIAS

Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service. L'inventaire BASIAS permet en général de connaître le type d'activité qui a été exercé sur le site, repéré par le code NAF (Nomenclature des Activités Françaises). À partir de cette information, il existe, dans le guide Gestion des sites potentiellement pollués, un tableau donnant, par activité, les types de polluants susceptibles d'être rencontrés.

BRGM

Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Site pollué

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou épandages de produits chimiques accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies. La pollution présente un caractère concentré, à savoir des teneurs souvent élevées et sur une surface réduite (quelques dizaines d'hectares au maximum). Elle se différencie des pollutions diffuses, comme celles dues à certaines pratiques agricoles ou aux retombées de la pollution automobile près des grands axes routiers. Par l'origine industrielle de la pollution, la législation relative aux installations classées est la réglementation la plus souvent utilisée pour traiter les questions soulevées par ces sites.

Réhabilitation

Ensemble d'opérations (réaménagement, traitement de dépollution, résorption, contrôles institutionnels...) effectuées en vue de rendre un site apte à un usage donné. Cette opération englobe à la fois les opérations de traitement de dépollution, celles de confinement et de résorption des déchets sur un site pollué en vue de permettre un nouvel usage.

Article L 125-7

« Sauf dans les cas où trouve à s'appliquer l'article L. 514-20, lorsque les informations rendues publiques en application de l'article L. 125-6 font état d'un risque de pollution des sols affectant un terrain faisant l'objet d'une transaction, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'Etat, en application du même article L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

A défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à sa destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans après la découverte de la pollution, **l'acheteur ou le locataire a le choix de poursuivre la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer ; l'acheteur peut aussi demander la remise en état du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette remise en état ne paraît pas disproportionné au prix de vente.

Un décret en Conseil d'Etat définit les modalités d'application du présent article.»

